

Jean-Baptiste André Godin à Amédée Moret, 10 février 1874

Auteur·e : **Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (14)

Collation1 p. (336r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Amédée Moret, 10 février 1874, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 12/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/47591>

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [10 février 1874](#)

Lieu de rédaction 28, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)

Destinataire [Moret, Amédée \(1839-1891\)](#)

Lieu de destination 173, rue du Faubourg-Saint-Martin, Paris

Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

Résumé Sur l'affaire Jouin et Cie. L'usine de Guise a transmis à Godin une question posée par Amédée Moret au sujet de la maison Jouin et Cie : Godin répond en indiquant qu'il est possible de livrer dores et déjà les marchandises de bonification de fin d'année.

Mots-clés

[Distribution des produits, Fonderies et manufactures "Godin"](#)

Personnes citées [Jouin \(A.\) et Cie](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/03/2023

Dernière modification le 18/09/2023

Versailles 10 Janvier 1773

Mon cher Amédée.

Par une transmet de l'ordre
la question que vous posez au
sujet de M. Jourin. Je pourrai
parfaitement répondre à leur
expédition les marchandises
que j'aurais à leur livrer au
fin d'année pour les envoyer
à la reprise à laquelle ils ont
droit. Je pense que c'est là le
sens de votre question qui ne
m'engage à rien autre chose
qu'à livrer maintenant ce que
j'aurais à livrer en Janvier
prochain.

Bien à vous

Jourin